



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

**DELIBERATION 2024/
N° 72**

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 04 Décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 03 Décembre 2024

OBJET:
AUTORISATION
ANNUELLE
DE RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
DE REMPLACEMENT
(en application de l'article
L.332-13 du code général de
la fonction publique)

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Mardi 10 Décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. WALCZAK Sylvain, Mme GILSON Emmanuelle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DEVELAY Cathy, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration Mme DUHAMEL, Maire
Mme LEROY Véronique procuration Mme GILBERT Stéphanie
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme DEVELAY Cathy

Absents excusés : M. BECOURT Julien - M. MUSY Frédéric

Absente : Mme DYTRYCH Anne

OBJET : AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (en application de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des remplacements d'agents sur un emploi permanent en application de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique précité,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 28 novembre 2024,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique précité pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et de leur profil.

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents contractuels seront inscrits au budget.

... / ...

... / ...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL
Sylvia DUHAMEL.

Signée le 18.12.2024
Transmis en préfecture 19.12.2024
Publié sur le site le 20.12.2024

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué